

Protéger ses données personnelles gratuitement

Les cyberattaques et les fraudes d'identité sont de plus en plus fréquentes. Il est donc essentiel de bien protéger ses données personnelles, encore plus pour les clients de Desjardins touchés par le vol de leurs informations lors d'un incident de sécurité survenu il y a quelques années. Voici quelques mesures simples, efficaces et gratuites pour sécuriser ses informations.

Activer la double authentification

Pour sécuriser davantage tous ses comptes en ligne, il est important d'activer la double authentification (2FA) chaque fois que c'est possible. Cette mesure ajoute une couche de sécurité supplémentaire en exigeant en plus du mot de passe, un deuxième élément d'identification, comme un code envoyé par message texte ou par courriel. Il sera donc beaucoup plus difficile d'avoir accès aux comptes pour des personnes non autorisées



Vérifier régulièrement les relevés de ses comptes de cartes de crédit et bancaire

En examinant ses relevés régulièrement, on peut repérer rapidement toute transaction inhabituelle ou non autorisée. Si l'on voit des dépenses qu'on ne reconnaît pas, cela pourrait être un signe que le compte a été compromis. En agissant rapidement alors, on peut limiter les dommages.

Utiliser des mots de passe fort

Un mot de passe fort comprend une combinaison de lettres majuscules et minuscules, de chiffres et de caractères spéciaux. Il sera beaucoup plus difficile à pirater. Les mots de passe simples, comme "123456" ou "motdepasse", sont parmi les premiers que les fraudeurs essaient. Utiliser un mot de passe fort, différent et unique pour chacun de ses comptes, limite les dégâts.





Activer le gel du dossier de crédit

Le gel de son dossier de crédit est une bonne façon d'empêcher l'ouverture de crédit frauduleux à son nom. Quand ce gel est activé, personne ne peut consulter le dossier de crédit pour autoriser un financement sans vérification. C'est facile à faire et on peut le verrouiller ou le déverrouiller à volonté sans frais. Cela doit se faire à la fois chez TransUnion et Équifax.

Consulter régulièrement son dossier de crédit

Certaines institutions financières offrent la possibilité de consulter gratuitement son dossier de crédit. Il suffit d'ouvrir une session en ligne sur le site internet de son institution. Il est recommandé de vérifier son dossier de crédit au moins une fois par année. On peut ainsi détecter rapidement toute activité suspecte. Chez Équifax et TransUnion, la consultation de son dossier de crédit gratuitement est limitée à une fois par mois. Il est toutefois important d'être vigilant lors de l'inscription, car ces agences offrent également une gamme de services payants. Assurez-vous de bien vous enregistrer pour un compte gratuit pour éviter les surprises.



En prenant le temps de protéger ses informations aujourd'hui, ça évite les complications demain. Ces quelques pratiques ne demandent qu'un minimum de temps à mettre en place, mais elles peuvent grandement réduire les risques de vol d'identité et de fraude.



<https://www.transunion.ca/fr/product/version-consommateur>



<https://www.consumer.equifax.ca/fr/personnel/produits/score-et-dossier-de-credit/>